



L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 17  
Présents : 15  
Votants : 15  
Votes pour : 12  
Votes contre : 1  
Abstention(s) : 2

**Présents :** M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), M. Paul MELINE (2ème Adjoint), Mme Martine MAISON (3ème Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Mme Christiane PAGET (Conseiller Municipal), M. Dominique DUBONNET (Conseiller Municipal), M. Michel RENVOIZE (Conseiller Municipal), Mme Viviane BEAUQUIS (Conseiller Municipal), M. Roger PERRON (Conseiller Municipal), M. Marc CANTONI (Conseiller Municipal), M. Stéphane LE QUERRE (Conseiller Municipal), Mme Charlotte GARGOULAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence TORELLI (Conseiller Municipal), Mme Brigitte FINAS (Conseiller Municipal)

**Absents Excusés :** M. Pascal CURTET (Conseiller Municipal), M. Jean-Luc BELTRAMI (Conseiller Municipal)

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence TORELLI

**Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Climatique (PLUI HMB) du Grand Annecy**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;

**VU** la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

**VU** la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

**VU** la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

**VU** la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

**VU** la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

**VU** la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

**VU** le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

**CONSIDERANT** que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

**CONSIDERANT** que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**EMET** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Fait à Saint Félix, le 18 mars 2025

Le Maire,  
BAUQUIS Alain

La secrétaire de séance,  
TORELLI Laurence

